



La Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes recrute
Par voie statutaire ou à défaut contractuelle

UN(E) CHARGE(E) DE COMMUNICATION (H/F)

A temps non complet – 21 heures

Poste à pourvoir mi-février 2023

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes basée à Les Vans rassemblant 15 communes, comptant près de 9560 habitants et employant 65 agents recrute un(e) **chargé(e) de communication (H/F) à pourvoir mi-février 2023**.

Suite au prochain départ de l'agent actuellement en poste jusqu'au 28/02/2023, vous prendrez le relais et serez en lien avec les équipes, en continuant la base de travail déjà effectuée par la chargée de communication actuelle.

En lien étroit avec le Président, les élus référents et rattaché à la Directrice Générale des Services, le/la chargé(e) de communication (H/F) participe, sur chacune des collectivités, à l'élaboration des orientations stratégiques en matière de communication. Il assure la réalisation des supports de communication interne et externe.

Vos missions seront les suivantes :

- Contribuer à l'élaboration de la stratégie globale de communication décidée par la collectivité
- Assurer une synergie des projets et des outils de communication en lien avec la charte graphique
- Mettre des outils de communication interne et externe
- Mettre à jour le site internet de la communauté de communes
- Gérer les réseaux sociaux
- Participer et réaliser la couverture des événements organisés par la collectivité
- Organiser des actions de communication et de relations publiques
- Concevoir, rédiger, mettre en forme et diffuser de l'information dans les publications de la collectivité (bulletin intercommunal, affiches, plaquettes, invitations etc...)
- Prendre des photos et réaliser des vidéos pour illustrer la communication intercommunale
- Assurer les relations avec la presse, organiser des conférences de presse

PROFIL DEMANDE

- Permis B obligatoire
- Niveau de diplôme requis : BAC + 3 dans le domaine de la communication – Expérience professionnelle en communication fortement appréciée
- Très bonne aisance et capacités rédactionnelles
- Maîtrise de la langue française, très bon rédactionnel et des règles typographiques impératifs
- Capacité de rédaction adapté aux différents supports (revue, site Web, Facebook,...)
- Maîtrise de logiciels de PAO et vidéo (suite Adobe), maîtrise des logiciels de bureautique (suite Microsoft Office)
- Maîtrise des logiciels d'administration et de gestion de contenu de sites internet CMS (WordPress, Joomla,...)
- Maîtrise des outils informatiques, bureautiques.
- Bonnes connaissances en photo, vidéo, administration des sites web et réseaux sociaux

- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et partenaires locaux, l'évolution du cadre réglementaire, droit à l'image et propriété intellectuelle, cadre législatif sur l'affichage public
- Avoir le sens du contact et de l'écoute, capacité à reformuler et à simplifier des messages techniques
- Sens de l'organisation et rigueur
- Souplesse et disponibilité (présence occasionnelle pour certains événements)

CONDITIONS D'EXERCICE

- Poste basé aux Vans au siège de la Communauté de communes

CADRE D'EMPLOIS, TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET REMUNERATION

- Emploi permanent
- A temps non complet : 21 heures / semaine
- Cadre d'emploi de la fonction publique
- Rémunération basée sur grilles indiciaires en fonction de l'expérience, CNAS, Régime indemnitaire, Participation prévoyance

CANDIDATURES

**Lettre de motivation et CV à adresser
avant le vendredi 3 février 2023 à :**

**MONNE Charlotte – Responsable RH
rh@cdc-vansencevennes.fr**

**** Informations importantes ****

La lettre de motivation ne doit pas être écrite dans le corps du mail mais sur un document annexe spécifique

Merci de nommer vos fichiers envoyés en indiquant « CV Nom Prénom », « LM Nom Prénom »

Merci également d'indiquer votre ville de résidence

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04 75 37 41 22

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.